

## BOURSES DE LA FONDATION UTBM

Promouvoir l'excellence en encourageant les parcours internationaux de nos étudiants et en attirant dans nos formations des étudiants étrangers à haut potentiel,

Promouvoir les valeurs humaines en soutenant l'esprit d'engagement de nos futurs diplômés,

... tels sont les objectifs de la Fondation UTBM qui soutient ces valeurs en déployant son programme de bourses.

### **Bourse Stage Recherche Universitaire à l'étranger**

(étudiants en ST50, ST40 ou M2) ..... page 2

### **Bourse Etudes hors Europe**

(étudiants en cursus ingénieur ou Master ..... page 3

### **Bourse Ambassadeur UTBM**

(étudiants en cursus ingénieur ou Master) ..... page 4

**Bourse Mobilité Doctorat** (doctorants) ..... page 5

**Bourse Engagement citoyen** (étudiants tous niveaux) ..... page 6

**Bourse Entrepreneuriat** (étudiant tous niveaux) ..... page 7

### **Bourse Etudiants internationaux**

(étudiants d'une université étrangère en double-diplôme avec l'UTBM) ..... page 8

## BOURSE STAGE RECHERCHE UNIVERSITAIRE A L'ETRANGER

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants effectuant leur stage ST50 (éventuellement ST40) ou leur stage Master 2 dans un laboratoire de recherche universitaire à l'étranger.

**Montant alloué :** 500 € pour les stages en Europe, 1000 € pour les stages hors Europe.

### Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		Lors du semestre précédant la mobilité : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Stage Recherche Universitaire à l'étranger par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le stage ».
2	Le candidat envoie - au plus tard le premier jour du semestre de la mobilité - un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> . Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• le dernier PV de suivi des études</li><li>• une lettre de motivation exprimant la cohérence du parcours recherche et l'objectif de la démarche,</li><li>• la fiche « Demande de bourse stage recherche universitaire à l'étranger » dûment complétée téléchargeable sur les pages « Fondation UTBM » du site UTBM.</li></ul>	
3		La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.
4		Le Directeur des Relations Internationales présente les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues. La fondation fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
5	L'étudiant envoie un rapport de fin de stage à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin du stage : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

## BOURSE ETUDES HORS EUROPE

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants boursiers et / ou en situation financière difficile désirant effectuer une mobilité hors zone Erasmus dans un établissement partenaire de l'UTBM.

**Montant alloué :** 700 €

**Procédure :**

	<b>Le candidat</b>	<b>L'administration</b>
<b>1</b>		Lors du semestre précédant la mobilité : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Etudes hors Europe par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger ».
<b>2</b>	Le candidat envoie un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> au plus tard quinze jours avant le début du semestre de mobilité. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• une lettre de motivation,</li><li>• une lettre de recommandation du responsable de filière ou du directeur de département.</li></ul>	
<b>3</b>		La Commission d'Attribution des Bourses des Mobilités Etudiantes remet la liste définitive des étudiants en partance au secrétariat de la fondation un mois avant le conseil de gestion.
<b>4</b>		Le Directeur des Relations Internationales classe les dossiers et les présente au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues. La fondation fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
<b>5</b>	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin du stage : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

Cette allocation a pour but d'initier de nouveaux partenariats entre l'UTBM et d'autres établissements étrangers. La mobilité doit s'effectuer dans un établissement non partenaire de l'UTBM, l'étudiant ne bénéficiant pas d'ERASMUS.

Il concerne des étudiants effectuant une mobilité en semestre d'études, lors d'un semestre de césure (ST00) ou bien pendant l'inter-semestre.

**Montant alloué : 400 €**

**Procédure :**

	<b>Le candidat</b>	<b>L'administration</b>
<b>1</b>	Lors du semestre précédant la mobilité : l'étudiant intéressé par la Bourse Ambassadeur pour un ST00 ou un inter-semestre contacte directement la Direction des Relations Internationales.	En cas de départ en semestre d'études : le service des Mobilités Etudiantes informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Ambassadeur UTBM par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le semestre d'études à l'étranger ».
<b>2</b>	Le candidat envoie un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> au plus tard quinze jours avant la fin du semestre précédant le départ. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une lettre de motivation,</li> <li>• la liste des établissements où l'étudiant se propose d'effectuer une ou des opérations de promotion de l'UTBM, revêtue de sa signature et de celle du Directeur des Relations Internationales.</li> </ul>	
<b>3</b>		Le directeur des Relations Internationales présente les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues. La fondation fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
<b>4</b>	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant la description de l'action de promotion à la Fondation UTBM au plus tard deux mois après la fin de la mobilité : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

## BOURSE MOBILITE DOCTORAT

Cette bourse a pour but de favoriser la mobilité à l'international des doctorants dont un directeur de thèse est un enseignant-chercheur de l'UTBM. Elle est un complément à un financement principal. Le candidat doit effectuer un séjour d'une durée minimum de 4 semaines dans un laboratoire ou un organisme de recherche à l'étranger. Le pays d'accueil ne peut pas être le pays de naissance du doctorant ni celui de son université de cotutelle. Les objectifs scientifiques du séjour s'inscrivent dans le sujet de thèse.

**Montant alloué : 100 € par semaine de séjour avec plafonnement de la bourse à 600 €**

### Procédure :

	Le candidat	L'administration
1		La Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales lance un appel à candidatures semestriel (en juillet et en février)
2	<p>Le candidat envoie par mail un dossier de candidature à la Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales dans le délai indiqué par l'appel à candidatures. Ce dossier est un descriptif du projet incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les objectifs scientifiques fixés,</li><li>• l'établissement d'accueil et les dates du séjour,</li><li>• une estimation des frais d'hébergement et de déplacement,</li><li>• un justificatif de ses revenus réguliers (bourse ou contrat de travail)</li><li>• un avis du directeur de thèse</li><li>• un avis du directeur de l'unité de recherche.</li></ul>	
3		<p>Le directeur de la Recherche et des Etudes Doctorales présente les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues.</p> <p>La fondation fait alors part aux candidats de la réponse apportée à leur demande.</p>
4	<p>Le lauréat envoie à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> une attestation de présence fournie par l'établissement d'accueil ; à réception, un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire du lauréat.</p>	
5	<p>Le doctorant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant un état d'avancement de son projet : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.</p>	

## BOURSE ENGAGEMENT CITOYEN

Cette bourse a pour but d'encourager l'engagement des étudiants de l'UTBM dans des activités d'ordre associatif ou caritatif. L'étudiant s'engage auprès d'une association lors d'un stage (ST40, ST50 ou stage Master 2) ou pendant un semestre de césure (ST00). Cette bourse ne peut être cumulée avec une allocation FSDIE.

**Montant alloué : 700 €**

**Procédure :**

	<b>Le candidat</b>	<b>L'administration</b>
<b>1</b>	Lors du semestre précédant le semestre de césure (ST00) : l'étudiant intéressé par la Bourse Engagement citoyen pour un ST00 contacte directement le service Vie Etudiante.	Lors du semestre précédant le semestre d'études : le service des stages informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Engagement citoyen par le biais de la plateforme Moodle à la rubrique « Avant le stage ».
<b>2</b>	Le candidat envoie par mail un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> au plus tard quinze jours avant la fin du semestre où doit s'effectuer la mobilité. Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"><li>• une lettre de motivation</li><li>• les coordonnées de l'association et le contrat qu'elle a établi avec l'étudiant ; le cas échéant, mention sera faite du niveau de stage (ST40 ou ST50)</li><li>• le projet de l'association et le descriptif des travaux qui seront menés par l'étudiant</li></ul>	
<b>3</b>		Le responsable de la Vie Etudiante et le Directeur des Relations Entreprises présentent les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues. La fondation fait alors part aux candidats de la réponse apportée à leur demande. Un premier virement de 80% du montant de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats.
<b>4</b>	L'étudiant envoie un rapport de fin de mobilité comprenant la description des travaux effectués au plus tard deux mois après la fin de la mobilité : cette pièce lui permettra de recevoir le solde de la bourse.	

Cette allocation a pour but d'accompagner les étudiants méritants qui développent dans le cadre de leurs études un projet de création ou de reprise d'entreprise. Pour postuler, les étudiants doivent démontrer leur engagement dans ce projet : être inscrit en PE01 ou en Master ETI (Entrepreneuriat Technologique et Industriel), ou bien avoir le statut Etudiant-entrepreneur ou Auto-entrepreneur, ou bien participer aux Entrepreneuriates, ou bien effectuer leur ST50 au sein d'un incubateur.

**Montant alloué : de 200 € à 400 € en fonction des projets**

**Procédure :**

Le candidat	L'administration
L'étudiant intéressé par la Bourse Entrepreneuriat envoie un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a>	Lors de l'inscription en PE01, master ETI, participation aux Entrepreneuriates ou statut Etudiant-Entrepreneur : la référente entrepreneuriat UTBM informe les étudiants des modalités de candidature à la bourse Entrepreneuriat (plateforme Moodle et mail).
Le candidat envoie un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> (fin septembre ou fin février). Ce dossier comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une lettre de motivation, précisant le projet et les besoins de financement</li> <li>• un justificatif de l'inscription dans l'UV PE01, dans le master ETI, aux Entrepreneuriates, au statut Etudiant-Entrepreneur ou Auto-entrepreneur</li> <li>• une copie de ses résultats universitaires</li> </ul>	
	La référente Entrepreneuriat UTBM présente les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues. La fondation fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande. Un versement de la bourse est effectué sur le compte bancaire des lauréats en cours de semestre de présence à l'UTBM.
L'étudiant envoie au secrétariat de la fondation un bilan du projet à la fin du semestre (synthèse du Business plan en 1 page).	

## BOURSE ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Cette bourse a pour but de favoriser l'accueil des étudiants internationaux méritants en double-diplôme.

Les candidats devront avoir effectué un semestre à l'UTBM et validé les crédits ECTS requis. La bourse leur sera octroyée pour moitié au 2<sup>nd</sup> semestre, et pour l'autre moitié au 3<sup>ème</sup> semestre de leurs études à l'UTBM.

**Montant alloué : 700 €**

**Procédure :**

	Le candidat	L'administration
1		Lors du premier semestre de présence des étudiants à l'UTBM : la Direction des Relations Internationales lance un appel à candidature aux étudiants étrangers inscrits en double-diplôme.
2	<p>Le candidat envoie par mail un dossier de candidature à <a href="mailto:fondation@utbm.fr">fondation@utbm.fr</a> au plus tard quinze jours après la fin de son 1er semestre de présence à l'UTBM. Ce dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>son procès-verbal de suivi attestant de bons résultats à ce premier semestre à l'UTBM. Si l'étudiant est non francophone, il devra également attester qu'il a suivi avec succès un cours de Français Langue Etrangère si son niveau était inférieur au B2 à son arrivée à l'UTBM,</li><li>un document comportant la date où l'étudiant s'engage à effectuer une opération de promotion de l'UTBM dans son université d'origine, ainsi que les modalités de cette opération, revêtue de sa signature et de celle du Directeur des Relations Internationales.</li></ul>	
3		<p>Le directeur des Relations Internationales présente les dossiers au conseil de gestion qui décide des candidatures retenues.</p> <p>La fondation fait alors part aux candidats de la réponse donnée à leur demande ; un premier versement de 350 € est effectué sur le compte bancaire des lauréats au début de leur second semestre de présence à l'UTBM.</p>
4	<p>L'étudiant envoie au secrétariat de la fondation un bilan de l'action de promotion dans les deux mois qui suivent cette action ; cette pièce lui permettra de percevoir le deuxième versement au début du 3<sup>ème</sup> semestre - et au plus tard le dernier jour du séjour à l'UTBM.</p>	